

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 16 mai à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le mercredi 10 mai 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 33
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 37

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT est représenté par Serge ALICE son suppléant, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL est représentée par Patrick VANBECELAERE son suppléant, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE est représenté par Dominique FAUSSER son suppléant, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Lydie OLIVE a donné pouvoir à Dominique MARIE, Véronique BOUÉ a donné pouvoir à Christine SALMON, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS.

Étaient absents excusés : Christian HAURET.

Étaient absents : Pascal COTARD, Alain LEGENTIL, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Nicolas BARAY, Yves CHEDEVILLE, David PICCAND, Yvonne LE GAC, François REPEL, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20230516-3 : AG_DEMANDE DE SUBVENTION_RECONSTRUCTION DU PONT DE CABOURG A SEULLINE

Le Pont de Cabourg situé sur la commune de Seulline / traversée les Delles Cabourg est un ouvrage en voute à un arc unique en maçonnerie qui présente des défauts structurels majeurs portant conséquences sur la sécurité des usagers. Il nécessite sa démolition et sa reconstruction en urgence. L'option retenue est la pose de cadres préfabriqués qui sont utilisés pour la réalisation d'ouvrages de génie civil.

Pour la reconstruction du pont de Seulline dont le budget prévisionnel s'élève à 51 845,80 € HT, la communauté de communes, souhaite déposer une demande de subvention au titre de la DETR / DSIL 2023.

Le plan de financement de la reconstruction du pont de Seulline est le suivant :

Opération	Dépenses		Recettes		
	Objet	HT	Objet	HT	%
Reconstruction du pont de Seulline	Travaux	51 845,80	DETR / DSIL	20 738,32	40%
			PBI	31 107,48	60%
	TOTAL	51 845,80	TOTAL	51 845,80	100%

Ce plan de financement pourra évoluer en fonction des retours des financeurs.

Les crédits de dépenses d'investissement ont déjà été votés par le Conseil Communautaire lors du Budget Primitif 2023 au sein de l'opération 103 – Voirie.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE DEMANDER** une subvention d'un montant de 20 738,32 € au titre de la DETR / DSIL 2023 pour la reconstruction du pont de Seulline
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents afférents
- **DE DEMANDER** toutes les autres subventions dans la limite de la réglementation d'autofinancement

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY

